

LE PRÉSIDENT

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 septembre, à 17 heures 45 le Bureau Métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville d'Orléans, Salle Trévisse.

Sous la Présidence de M. Matthieu SCHLESINGER

Date de la convocation du Bureau métropolitain : jeudi 20 septembre 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER,
BOU : Mme Michèle BLANLUET,
CHANTEAU : M. Jannick VIE,
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU,
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON,
MARDIE : M. Christian THOMAS,
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT,
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER,
ORLÉANS : Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Charles-Eric LEMAINEN,
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX,
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN,
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNÉ POUVOIR :

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET donne pouvoir à M. Christian BRAUX
INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU
ORLÉANS : M. Olivier CARRE donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER, M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAINEN
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Laurent BAUDE

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ORLÉANS : M. Michel MARTIN, M. Philippe LELOUP, Mme Béatrice BARRUEL, M. François LAGARDE, Mme Muriel CHERADAME, M. Philippe PEZET, Mme Aude de QUATREBARBES,
ORMES : M. Alain TOUCHARD,
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET,
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 34
Nombre de délégués en exercice..... 34
Quorum..... 18

VIE INSTITUTIONNELLE

01 - Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 10 juillet 2018.

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 10 juillet 2018.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

02 - Habitat-Logement - Commune de Chécy - La Passerelle - Construction de 25 logements locatifs sociaux PLAI ANRU - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec l'OPH Les Résidences de l'Orléanais.

Le bureau a :

- approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 37 500 €, au titre des crédits métropolitains, aux Résidences de l'Orléanais, pour la construction de 25 logements PLAI, situés au sein de la ZAC Grainloup, à Chécy ;
- approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire « ANRU » PLAI de 25 000 €, au titre des crédits métropolitains, aux Résidences de l'Orléanais, pour la construction de 25 logements PLAI, situés au sein de la ZAC Grainloup, à Chécy ;
- approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire « surcoût technique adaptation à un public spécifique » de 37 500 €, au titre de la Métropole, aux Résidences de l'Orléanais, pour la construction de 25 logements PLAI, situés au sein de la ZAC Grainloup, à Chécy ;
- approuvé la convention de cofinancement à passer avec Les Résidences de l'Orléanais, conformément aux conditions exposées ci-dessus ;
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération.

03 - Habitat-Logement - Commune de Chécy - rue de la Charpenterie - Acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux (5 PLUS, 2 PLAI et 1 PLS) - Octroi de 5 agréments PLUS et 1 agrément PLS - Attribution de 2 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM FRANCE LOIRE.

Le bureau a :

Pour 5 logements en PLUS :

- approuvé l'attribution de 5 agréments PLUS à la SA HLM France Loire dans le cadre de la délégation de compétence pour l'acquisition en VEFA de 5 logements, situés rue de la Charpenterie à Chécy ;
- approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 2 500 € au titre des crédits métropolitains à la SA HLM France Loire pour l'acquisition en VEFA de 5 logements PLUS, situés rue de la Charpenterie à Chécy ;
- approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire « Intensité urbaine » PLUS de 10 000 € au titre des crédits métropolitains à la SA HLM France Loire pour l'acquisition en VEFA de 5 logements PLUS, situés rue de la Charpenterie à Chécy ;
- approuvé les conventions de cofinancement à passer avec la SA HLM France Loire, conformément aux conditions exposées ci-dessus ;

Pour 2 logements en PLAI :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 14 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM France Loire, pour l'acquisition en VEFA de 2 logements situés rue de la Charpenterie à Chécy ;
- approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 3 000 € au titre des crédits métropolitains à la SA HLM France Loire, pour l'acquisition en VEFA de 2 logements situés rue de la Charpenterie à Chécy ;
- approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire « Intensité urbaine » PLAI de 4 000 € au titre des crédits métropolitains à la SA HLM France Loire, pour l'acquisition en VEFA de 2 logements situés rue de la Charpenterie à Chécy ;
- approuvé les conventions de cofinancement à passer avec la SA HLM France Loire, conformément aux conditions exposées ci-dessus ;

Pour 1 logement en PLS :

- approuvé l'octroi de 1 agrément pour 1 prêt PLS à la SA HLM France Loire, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 1 logement PLS situé rue de la Charpenterie à Chécy ;
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à l'opération.

04 - Habitat-Logement - Commune d'Orléans - Clos Notre Dame - Construction de 10 logements en location accession PSLA ANRU - Attribution d'une subvention - Approbation d'une convention à passer avec l'OPH Les Résidences de l'Orléanais.

Le bureau a :

- approuvé l'attribution d'une subvention 10 000 € au titre de la Métropole aux Résidences de l'Orléanais pour permettre la construction de 10 logements PSLA, situés Clos Notre Dame à Orléans ;
- approuvé la convention de cofinancement à passer avec Les Résidences de l'Orléanais conformément aux conditions exposées ci-dessus ;
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération.

05 - Habitat-Logement - Commune d'Orléans - Boulevard de Châteaudun - Construction de 11 logements en location accession PSLA - Octroi de 11 agréments pour un prêt PSLA à l'OPH Les Résidences de l'Orléanais.

Le bureau a :

- approuvé l'octroi de 11 agréments pour 1 prêt PSLA à l'OPH Les Résidences de l'Orléanais, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 11 logements collectifs situés 66 Boulevard de Châteaudun à Orléans ;
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à l'opération.

06 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-le-Blanc - Le Blanc des Lys - rue des Grisets - Acquisition en VEFA de 3 logements locatifs sociaux (2 PLUS, 1 PLAI) - Octroi de 2 agréments PLUS et attribution de 2 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec 3F CENTRE VAL DE LOIRE.

Le bureau a :

Pour 2 logements en PLUS :

- approuvé l'attribution de 2 agréments PLUS à 3F CENTRE VAL DE LOIRE dans le cadre de la délégation de compétence pour l'acquisition en VEFA de 2 logements, situés rue des Grisets à Saint-Jean-le-Blanc ;

- approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 1 000 € au titre des crédits métropolitains à 3F CENTRE VAL DE LOIRE pour l'acquisition en VEFA de 2 logements PLUS, situés rue des Grisets à Saint-Jean-le-Blanc ;

- approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire « Surcoût technique » PLUS de 3 000 € au titre des crédits métropolitains à 3F CENTRE VAL DE LOIRE, pour l'acquisition en VEFA d'un logement situé rue des Grisets à Saint-Jean-le-Blanc ;

Pour 1 logement en PLAI :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 7 000 € au titre des crédits délégués à 3F CENTRE VAL DE LOIRE, pour l'acquisition en VEFA d'un logement situé rue des Grisets à Saint-Jean-le-Blanc ;

- approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 1 500 € au titre des crédits métropolitains à 3F CENTRE VAL DE LOIRE, pour l'acquisition en VEFA d'un logement situé rue des Grisets à Saint-Jean-le-Blanc ;

- approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire « Surcoût technique » PLAI de 1 500 € au titre des crédits métropolitains à 3F CENTRE VAL DE LOIRE, pour l'acquisition en VEFA d'un logement situé rue des Grisets à Saint-Jean-le-Blanc ;

- approuvé les conventions de cofinancement à passer avec 3F CENTRE VAL DE LOIRE concernant, respectivement les 2 logements locatifs sociaux PLUS et 1 logement locatif social PLAI, conformément aux conditions exposées ci-dessus ;

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à l'opération.

07 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-le-Blanc - rue de la Cossonnière - Acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux (5 PLUS, 3 PLAI) - Octroi de 5 agréments PLUS - Attribution de 2 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM FRANCE LOIRE.

Le bureau a :

Pour 5 logements en PLUS :

- approuvé l'attribution de 5 agréments PLUS à la SA HLM FRANCE LOIRE dans le cadre de la délégation de compétence pour l'acquisition en VEFA de 5 logements situés rue de la Cossonnière à Saint-Jean-le-Blanc ;

- approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 2 500 € au titre des crédits métropolitains à la SA HLM FRANCE LOIRE pour l'acquisition en VEFA de 5 logements situés rue de la Cossonnière à Saint-Jean-le-Blanc ;

- approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire « intensité urbaine » PLUS de 10 000 € au titre des crédits métropolitains à la SA HLM FRANCE LOIRE, pour l'acquisition en VEFA de 5 logements situés rue de la Cossonnière à Saint-Jean-le-Blanc ;

- approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire « surcoût technique PPRI » PLUS de 7 500 € au titre des crédits métropolitains à la SA HLM FRANCE LOIRE, pour l'acquisition en VEFA de 5 logements situés rue de la Cossonnière à Saint-Jean-le-Blanc ;

Pour 3 logements en PLAI :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 21 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM FRANCE LOIRE, pour l'acquisition en VEFA de 3 logements situés rue de la Cossonnière à Saint-Jean-le-Blanc ;

- approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 4 500 € au titre des crédits métropolitains à la SA HLM FRANCE LOIRE pour l'acquisition en VEFA de 3 logements situés rue de la Cossonnière à Saint-Jean-le-Blanc ;

- approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire « intensité urbaine » de 6 000 € au titre des crédits métropolitains à la SA HLM FRANCE LOIRE, pour l'acquisition en VEFA de 3 logements situés rue de la Cossonnière à Saint-Jean-le-Blanc ;

- approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire « surcoût technique PPRI » de 4 500 € au titre des crédits métropolitains à la SA HLM FRANCE LOIRE, pour l'acquisition en VEFA de 3 logements situés rue de la Cossonnière à Saint-Jean-le-Blanc ;

Pour l'ensemble des logements :

- approuvé les conventions de cofinancement à passer avec la SA HLM FRANCE LOIRE concernant, respectivement les 5 logements locatifs sociaux PLUS et 3 logement locatifs sociaux PLAI conformément aux conditions exposées ci-dessus ;

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à l'opération.

08 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (rue du Blinet) - Acquisition en VEFA d'un logement social PLS - Octroi d'un agrément PLS à LOGEM LOIRET.

Le bureau a :

- approuvé l'octroi d'un agrément pour un prêt PLS à Logemloiret, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction d'un logement PLS situé rue du Blinet à Saint-Jean-le-Blanc ;

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération.

09 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-de-Braye (ZAC du grand Hameau, rue de Frédeville) - Construction de 2 logements PLS - Octroi de 2 agréments PLS à la SA HLM FRANCE LOIRE.

Le bureau a :

- approuvé l'octroi de 2 agréments pour 1 prêt PLS à la SA HLM FRANCE LOIRE, dans le cadre de la délégation de compétence, pour l'acquisition en VEFA de 2 logements collectifs situés dans la ZAC du grand Hameau, rue de Frédeville, à Saint-Jean-de-Braye, dans le cadre du projet d'habitat participatif ;

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à l'opération.

10 - Habitat-Logement - Commune de Saint-Jean-de-Braye - rue de la Godde - Acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux (2 PLUS, 2 PLAI, 2 PLS) - Octroi de 2 agréments PLUS et de 2 agréments PLS. Attribution de 2 subventions - Approbation de 2 conventions à passer avec la SA HLM FRANCE LOIRE.

Le bureau a :

Pour 2 logements en PLUS :

- approuvé l'attribution de 2 agréments PLUS à la SA HLM FRANCE LOIRE dans le cadre de la délégation de compétence pour l'acquisition en VEFA de 2 logements situés rue de la Godde à Saint-Jean-de-Braye ;
- approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLUS de 1 000 € au titre des crédits métropolitains à la SA HLM FRANCE LOIRE pour l'acquisition en VEFA de 2 logements situés rue de la Godde à Saint-Jean-de-Braye ;
- approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire « intensité urbaine » PLUS de 4 000 € au titre des crédits métropolitains à la SA HLM FRANCE LOIRE, pour l'acquisition en VEFA de 2 logements situés rue de la Godde à Saint-Jean-de-Braye ;

Pour 2 logements en PLAI :

- approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 14 000 € au titre des crédits délégués à la SA HLM FRANCE LOIRE, pour l'acquisition en VEFA de 2 logements situés rue de la Godde à Saint-Jean-de-Braye ;
- approuvé l'attribution d'une subvention forfaitaire PLAI de 3 000 € au titre des crédits métropolitains à la SA HLM FRANCE LOIRE pour l'acquisition en VEFA de 2 logements situés rue de la Godde à Saint-Jean-de-Braye ;
- approuvé l'attribution d'une subvention complémentaire « intensité urbaine » de 4 000 € au titre des crédits métropolitains à la SA HLM FRANCE LOIRE, pour l'acquisition en VEFA de 2 logements situés rue de la Godde à Saint-Jean-de-Braye ;

Pour 2 logements en PLS :

- approuvé l'attribution de deux agréments PLS au titre des crédits délégués à la SA HLM FRANCE LOIRE, pour l'acquisition en VEFA de 2 logements situés rue de la Godde à Saint-Jean-de-Braye ;
- approuvé les conventions de cofinancement à passer avec la SA HLM FRANCE LOIRE concernant, respectivement les 2 logements locatifs sociaux PLUS et les 2 logements locatifs sociaux PLAI, conformément aux conditions exposées ci-dessus ;
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à l'opération.

11 - Habitat-Logement - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin (Clos Pailly 3) - Acquisition en VEFA de 14 logements sociaux individuels (10 PLUS et 4 PLAI) - Annulation d'une opération - Retrait d'octroi de subventions et d'agréments et résiliations de 2 conventions de cofinancement signées avec la SA HLM IMMOBILIÈRE VAL DE LOIRE.

Le bureau a :

- approuvé le retrait d'octroi des 10 agréments PLUS délivrés au titre de l'Etat, pour l'acquisition en VEFA auprès d'ORLIM, par la SA HLM IMMOBILIERE VAL DE LOIRE, situés dans la zone du Clos Pailly à La Chapelle-Saint-Mesmin ;
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 37 000 € attribuée au titre des crédits délégués (subvention PLAI et subventions spécifiques « 1 pour 1 »), pour l'acquisition en VEFA auprès d'ORLIM, par la SA HLM IMMOBILIERE VAL DE LOIRE, situés dans la zone du Clos Pailly à La Chapelle-Saint-Mesmin ;

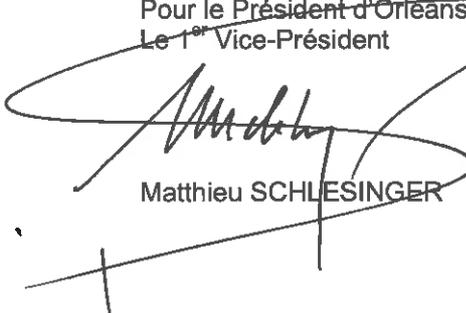
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 25 200 € réservée au titre de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, pour l'acquisition en VEFA auprès d'ORLIM, par la SA HLM IMMOBILIERE VAL DE LOIRE, de 10 logements PLUS, situés dans la zone du Clos Pailly à La Chapelle-Saint-Mesmin et résilier la convention de cofinancement afférente ;

- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 21 360 € réservée au titre de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, pour l'acquisition en VEFA auprès d'ORLIM, par la SA HLM IMMOBILIERE VAL DE LOIRE, de 4 logements PLAI, situés dans la zone du Clos Pailly à La Chapelle-Saint-Mesmin et résilier la convention de cofinancement afférente ;

- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les décisions relatives à l'annulation de cette opération.

Fait à Orléans, le 04 OCT. 2018

Pour le Président d'Orléans Métropole,
Le 1^{er} Vice-Président



Matthieu SCHLESINGER



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU D'ORLEANS METROPOLE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau d'Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole - Espace Saint Marc - 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle - Hôtel de Ville - Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.